



**DEMANDE D’AFFICHAGE
SUR PANNEAU PROVISOIRE**
pour un événement associatif ouvert au public

à transmettre au Service Vie Associative

Date _____

NOM (obligatoire) _____

Prénom (obligatoire) _____

Association _____

Téléphone (obligatoire) _____

Courriel _____

Manifestation

NOM _____

Date(s) _____

Conditions

- ▶ L’affichage à l’initiative de la Municipalité est prioritaire
- ▶ Les demandes sont traitées par ordre d’arrivée (premier arrivé, premier servi)
- ▶ **Les affiches comportent le logotype de la commune Saint-Étienne du Grès | Porte des Alpilles**
- ▶ Les affiches sont obligatoirement au format « Atribus » (120cm x 176cm)
- ▶ Les affiches sont posées et enlevées par les organisateurs. La Mairie décline toute responsabilité en cas de dégradation des affiches et des supports.

Date d’affichage _____

Date de retrait _____

Accord

Favorable

Défavorable

Saint-Étienne du Grès, le
Le Maire, Jean MANGION